550, boulevard Wilfrid-Lavigne Gatineau (Québec) J9H 6L5

Tél.: 819 684-0222



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Séance ordinaire du mardi 12 novembre 2024

En TEAMS 18h30 à 20h30

| 1.Présences, vérification du quorum | <u>Absences</u> |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Anik Lauriault | Michaël Ouellet |
| Josée Gosselin | Véronic Tremblay |
| Suzanne Roussy | Grégoire Poirier-Richer |
| Tanya Bessette | |
| Marie-Pierre Couture | |
| Steve Côté | |
| Simon Lajoie | |
| Johanne Caouette | |
| Charles Tardif | |
| Isabelle Gauthier | |
| Viviane Poirier | |
| Sandra Thibodeau | |
| Hao Nguyen | |

1A. Mot de la direction

011-CE

Viviane Poirier

Mme Poirier mentionne que c'est maintenant la période des mises à jour des plans d'intervention, bulletin et rencontres de parents pour la 1ère étape. Elle fait aussi un retour sur la journée de l'Halloween qui a été un succès, les enfants ont adoré jouer au jeu de cachecache dans le noir et elle tient à remercier les parents bénévoles pour la décoration.

1B. Mot du président

Simon Lajoie

Monsieur Lajoie mentionne que le sondage concernant " la semaine de relâche au mois de novembre" est à suivre, car il y aurait beaucoup d'obstacles. Ce ne serait pas avant 2026-2027.

1C-Période de questions

Mme Marie-Pier Couture a deux questions.

- 1. La brique sur le mur de l'école : elle se demande s'il y a eu des démarches pour faire les réparations concernant les trous. Des suivis avec l'équipe des ressources matérielles sont faits au besoin.
- 2. Les rencontres de parents : elle se demande s'il y a un temps précis ou non. Mme Poirier mentionne que le nombre de minutes standard est de 10 minutes, mais que chaque enseignante peut déterminer si une rencontre plus longue est nécessaire, selon les besoins de l'enfant.

1D- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Johanne Caouette et secondé par Tanya Bessette

1ER- Suivi et Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024

Sur proposition de Sandra Thibodeau et secondé par Charles Tardif

<u>CE-12-12112024 – Plan de lutte</u>

75.1. Le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Considérant la consultation auprès du personnel;

Considérant les besoins des élèves de l'école;

Considérant le dépôt du document officiel;

Il est proposé par Josée Gosselin et appuyé par Anik Lauriault que le plan de lutte à la violence, à l'intimidation et à la radicalisation soit adopté tel quel.

CE-13-12112024 - Fermeture du service de garde 6 janvier 2025

- **256.** À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire....
- **3.** Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Considérant les besoins en formation de tout le personnel de l'école;

Considérant qu'il est toujours impossible de voir tout le personnel de l'école en même temps en raison des quarts de travail;

Considérant qu'il est toujours important de faire une activité d'équipe-école par année;

Il est proposé par Charles Tardif et appuyé par Suzanne Roussy de ne pas offrir de service de garde pendant la journée pédagogique du 6 janvier 2025.

CE-14-12112024 - Fermeture du service de garde semaine de relâche 2025

- **256.** À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire....
- 3. Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Considérant annuellement que les besoins d'un service de garde pendant la semaine de relâche sont toujours très faibles et ce depuis de nombreuses années dans toutes les écoles du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais;

Considérant que les élèves ont besoin d'une pause de l'école;

Considérant que l'offre de service que l'école peut faire pour un camp de jour serait plus élevée que celle offerte par la ville de Gatineau;

Il est proposé par Suzanne Roussy et appuyé par Sandra Thibodeau de ne pas offrir de service de garde pendant la semaine de relâche du mois de mars 2025.

CE-12-08102024 - Activités de l'OPP

94. Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

Considérant la proposition d'activités de l'OPP, il est proposé par Anik Lauriault et appuyé par Johanne Caouette que le conseil d'établissement adopte le plan des activités et la campagne de financement qui peut y être reliée

3- Informations et suivis

Aucune information ou suivi à faire.

4- Travaux des comités

- a) Comité de parents : Monsieur Lajoie mentionne que la prochaine rencontre aura lieu seulement au mois de décembre.
- b) Comité consultatif EHDAA : Monsieur Côté mentionne qu'il n'a eu aucune réunion concernant le comité consultatif.
- c) Enseignants: tout va bien
- d) Personnel de soutien : tout va bien
- e) Service de garde : tout va bien
- f) Membre de la communauté : tout va bien
- g) OPP: tout va bien

6. Levée de la séance

Sur proposition de Suzanne Roussy appuyée par Johanne Caouette il est résolu à l'unanimité de lever de la séance à 19h22

7. Prochaine rencontre CÉ 18 mars 2025